

DÉBAT PUBLIC PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DE L'ÉNERGIE

DU 19 MARS AU 30 JUIN 2018

CAHIER D'ACTEUR
N°1 Avril 2018



Droit à l'énergie

SOS FUTUR DAE

Notre ONG regroupe des organisations syndicales locales, nationales et internationales, des associations de consommateurs, des personnalités. Elle permet de travailler des convergences revendicatives entre organisations pour porter devant des instances internationales ou gouvernementales le droit à l'accès à l'énergie pour tous.

Depuis 2004, Droit à l'Énergie SOS Futur bénéficie du Statut Spécial Consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU, ce qui lui confère le droit de participer à la Conférence annuelle sur le Développement.

Droit à l'énergie

40 rue Gaston Lauriau
93100 MONTREUIL

contact@energiesosfutur.org

www.energiesosfutur.org

CAHIER D'ACTEUR

RECONNAITRE UN VÉRITABLE DROIT A L'ÉNERGIE

Les membres des Nations Unies reconnaissant l'importance de l'énergie pour le développement durable, lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2012, l'ONU a proclamé dans sa résolution 65/151 « **2012, année internationale de l'énergie durable pour tous** ».

Notre organisation, Droit à l'énergie SOS FUTUR, lutte pour un meilleur accès à l'énergie durable pour tous, dans toutes les régions du monde. Parmi les moyens d'action que nous proposons, nous croyons que la mise en place d'une Journée mondiale de l'accès à l'énergie durable pour tous, ainsi que la reconnaissance par l'Organisation des Nations Unies du droit à l'énergie comme droit fondamental contribueraient à améliorer le développement social et économique mondial.

Droit à l'énergie SOS FUTUR, appuie pleinement le protocole de Kyoto et considère qu'aucun des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) ne sera atteint sans un accès à l'énergie dans les pays ou régions qui en sont dépourvus, sans préjuger des modes de production et d'organisation des systèmes énergétiques propres à chaque pays, ceux-ci devant rester maîtres de leurs choix.

Notre ONG, fait partie de la Coalition Européenne pour le droit à l'énergie. Cette Coalition regroupe des ONG, Associations et Fédérations Syndicales (COFACE-FAMILIES, European Anti-Poverty Network, European Federation of Building and Woodworkers (EFBWW), European Public Service Union (EPSU), Europe Trade Union Confederation (ETUC), Friends of the Earth Europe, FEANTSA, Greenpeace EU, Health and Environment Alliance (HEAL), Housing Europe, Droit à l'énergie SOS Futur, REScoop, Social Platform);

OBJECTIFS DE DROIT A L'ENERGIE SOS FUTUR :



Droit à l'énergie SOS FUTUR, propose la formulation d'une charte du droit fondamental à l'énergie et à l'émergence d'une éthique mondiale de l'énergie. Elle propose l'inscription dans la constitution de chaque Nation de l'Union « le droit à l'énergie comme un droit fondamental de l'être humain. ».

Lors de l'élaboration de la PPE, les choix qui seront faits ne devront pas faire l'impasse d'une évaluation des conséquences sociales.

Aussi quel que soit le scénario de la future PPE, il est indispensable d'intégrer les prévisions de l'évolution des prix de l'électricité et la lutte contre la précarité énergétique.

La consommation est un élément fondamental pour la PPE puisqu'elle est à la base de tous les scénarii présentés. Mais comment parler d'économie d'énergie quand près de 12 millions de personnes (5,6 millions de ménages soit 20 % des ménages français) sont en précarité énergétique et ne peuvent pas répondre à leurs besoins fondamentaux. Rappelons que les 3 facteurs contribuant à la précarité énergétique sont :

- La faiblesse des revenus des foyers
- La mauvaise isolation thermique
- Le prix de l'énergie

La France dispose des tarifs réglementés de vente et de la péréquation tarifaire. La combinaison des deux permet une égalité de traitement des usagers sur l'ensemble du territoire. Ceci permet aussi à la France d'avoir un des tarifs du kWh le plus bas d'Europe. Tous les pays européens ayant laissés le marché réguler les prix de l'électricité ont vu leurs prix flambés et un développement de l'exclusion du à la précarité énergétique.

GARDER DES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE

La fin des tarifs réglementés de vente pourrait avoir de profondes conséquences pour les familles. En effet, dans un marché ouvert, le tarif réglementé protège les usagers en agissant comme un prix plafond impossible à dépasser pour les offres de marché proposés par les fournisseurs alternatifs. Sa disparition entraînerait la fin d'un référentiel de marché permettant aux usagers d'évaluer l'intérêt et la pertinence des offres de marché. Cela aurait des conséquences comme l'aggravation du nombre de précaires énergétiques en raison de l'augmentation des prix. Ceci est la réalité de tous les pays européens ayant supprimé les tarifs réglementés de vente. Le gouvernement du Royaume-Uni, premier pays européen à libéraliser le marché et premier reconnaissant et définissant la précarité énergétique, envisage aujourd'hui de fixer un prix maximum du kWh pour endiguer l'augmentation de celui-ci.

Le tarif réglementé de vente en France est de 14,4 cts d'€ le kWh. Celui-ci est à comparer au prix moyen du marché des autres pays européens. Comme ceux de l'Allemagne 29,5 cts € le kWh, de l'Italie 24,3 cts €, du Royaume Uni 21,8 cts €, de l'Espagne 23,7 cts €, du Danemark 30,4 cts € (Eurostat prix 2015).

BESOIN D'UN BILAN DE LA DEREGLEMENTATION POUR EVALUER LES CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

La fin des tarifs réglementés de l'énergie en Europe s'est traduite par une augmentation du kWh de 40% à 140%. Et une augmentation de la

Selon l'INSEE, le taux de pauvreté correspond à la proportion de ménages dont le niveau de vie est inférieur pour une année à un seuil (seuil de



précarité énergétique qui touche 75 à 125 millions d'européens. La Commission Européenne qui affirmait « la concurrence fera baisser les prix et sera bénéfique pour les consommateurs » a toujours refusé, après 20 ans de libéralisation du marché, d'en faire le bilan comme le réclament de nombreuses ONG et organisations syndicales.

Outre un prix réglementé de vente du kWh de l'électricité, la France a un kWh le moins carboné d'Europe avec en moyenne une émission de 53 gCO₂/kWh, contre 472gCO₂/kWh en Allemagne, 690gCO₂/kWh en Pologne, 450gCO₂/kWh au Royaume Uni, 322gCO₂/kWh au Danemark, et plus de 350gCO₂/kWh pour l'Union Européenne.

La libéralisation du marché de l'électricité en 20 ans n'a non seulement pas fait baisser les prix du kWh, mais n'a pas non plus contribué à rendre l'électricité plus propre. Le marché ne répondant qu'au profit et non à l'intérêt général.

Les conséquences de la suppression des tarifs réglementés seraient dramatiques pour les familles.

Le risque de vulnérabilité énergétique étant sensible aux prix des énergies, il faudrait étudier l'impact qu'aurait une forte hausse.

L'ONPE, à juste titre, rappelle qu'une augmentation de 10 % du prix de l'énergie ferait basculer 423 235 ménages supplémentaires en situation de précarité énergétique.

pauvreté). Ce seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. Le seuil considéré est le seuil de 60% du niveau de vie médian. En 2014 ce seuil de pauvreté monétaire à 60% correspond à 1008€ mensuel pour une personne seule.

Les ménages en situation de précarité énergétique se concentrent dans les premiers déciles de revenus par Unité de Consommation. Les familles monoparentales et les personnes seules sont les plus touchées, vivant le plus souvent dans des logements anciens.

Aujourd'hui, bien qu'il ait beaucoup augmenté depuis l'ouverture à la concurrence en 2007, le prix de l'électricité en France est encore un des plus bas d'Europe, que ce soit pour les consommateurs résidentiels ou pour les entreprises. Cette caractéristique et la qualité de la fourniture attirent d'ailleurs en France des entreprises fortement consommatrices. Pour autant, les factures augmentent compte-tenu principalement de la Contribution du Service Public de l'Electricité (CSPE) payée par tous les consommateurs - y compris les précaires énergétiques - couvrant pour l'essentiel le subventionnement des ENR (69% soit + 17 % pour 2018).

Il apparaît donc indispensable d'étudier l'évolution du prix de l'électricité ainsi que son influence sur la précarité énergétique

avant de décider de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie.

L'État français doit garantir les conditions nécessaires à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de ses citoyens et à leur bien-être effectif. C'est-à-dire couvrir leurs besoins fondamentaux en énergie (éclairage, chauffage, cuisson, accès au froid, à l'éducation, à la mobilité). A contrario, la précarité désigne l'incapacité pour un nombre important de familles (entre 75 à 125 millions en Europe) de se chauffer convenablement pendant la période d'hiver.

Mais l'accès à l'énergie ne doit pas se limiter à la notion du chauffage.

L'accès à l'électricité est aujourd'hui devenu une nécessité. En effet l'accès à l'énergie ne se limite pas seulement au chauffage et à la période hivernale. S'il n'y avait pas l'électricité, il n'y



CONCLUSION

la programmation pluriannuelle de l'énergie en préparation devrait :

- Inscrire dans une loi le droit à l'énergie, comme droit fondamental pour le développement humain,
- Interdire la privation de l'accès à l'électricité toute l'année (pas de coupure pour précarité et pauvreté et pour tous les consommateurs en situation de vulnérabilité).
- Fixer la TVA à 5,5% sur le kWh (produit de première nécessité) au lieu de 20% actuellement.

aurait pas d'éclairage, pas de moyens de cuissons et de conservation des aliments avec rupture de la chaîne du froid, pas d'accès à l'éducation, à la connaissance, à la santé, à internet, aux nouvelles techniques de communication, aux divertissements entraînant de sérieuses difficultés économiques pour le pays... En général, le non accès à l'électricité entraînerait une amplification de l'exclusion sociale et donc d'une désocialisation. L'électricité répond donc à des besoins essentiels et vitaux.

Mettre fin à la précarité et à la pauvreté énergétique, c'est aussi aider les populations défavorisées à sortir de la ghettoïsation.

Aucune personne ne devrait être privée d'accès à l'électricité tout au long de l'année pour cause de pauvreté. La loi doit l'interdire et reconnaître l'accès à l'électricité comme un droit fondamental.

- Maintenir des tarifs réglementés de vente et la péréquation tarifaire, garant de l'égalité de traitement.
- Supprimer la taxe CSPE pour tous les usagers en précarité énergétique
- Organiser un grand plan de rénovation de l'habitat les plus énergivores. Afin de protéger les locataires les plus défavorisés, définir «le critère de performance énergétique minimale à respecter» pour qu'un logement mis en location soit considéré comme décent.
- Organiser la maîtrise publique du secteur énergétique y compris pour les énergies renouvelables afin de veiller au respect de l'accord de Paris et de contenir la hausse des prix.
- réaliser par un cabinet indépendant le bilan de 20 ans de libéralisation du marché de l'énergie.